

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-sept, le 18 mai à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 10 mai 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni au foyer rural de Bugeat.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

Jean-Marc Bodin qui a donné pouvoir à Gérard Vinsot,  
Éric Bossaert qui a donné pouvoir à Philippe Roche,  
Michel Bourzat qui a donné pouvoir à Marie-Claude Lepage,  
Nathalie Delcouderc-Juillard qui a donné pouvoir à Pierre Chevalier,  
Sandra Délibit qui a donné pouvoir à Françoise Béziat,  
Daniel Escurat qui a donné pouvoir à Alain Fonfrede,  
Philippe Exposito qui a donné pouvoir à Daniel Poigneau,  
Dominique Guillaume qui a donné pouvoir à Valérie Sérrurier,  
Chantal Guivarch-Paisnel qui a donné pouvoir à Alain Gueguen,  
Nathalie Le Gall qui a donné pouvoir à Jean-François Michon,  
Martine Leclerc qui a donné pouvoir à Gilles Chazal,  
Bernard Maupomé qui a donné pouvoir à Dominique Miermont,  
Laurence Monteil qui a donné pouvoir à Mady Junisson,  
Philippe Pelat qui a donné pouvoir à Marilou Padilla Ratelade,  
Michel Pesteil qui a donné pouvoir à Christophe Arfeuillère,  
Sylvie Prabonneau qui a donné pouvoir à Pierre Coutaud,  
Marc Ranvier qui a donné pouvoir à Frédérique Fraysse,  
François Ratelade qui a donné pouvoir à Pascal Montigny,  
Jean-Michel Taudin qui a donné pouvoir à Éric Cheminade,

André Alanore, excusé (non représenté),  
Gérard Arnaud, excusé (non représenté),  
Robert Bredèche, excusé (non représenté),  
Daniel Caraminot, excusé (représenté),  
Michèle Chastagner, excusée (non représentée),  
Michelle Chaumont, excusée (représentée),  
Catherine Durand, excusée (non représentée),  
Guy Faugeron, excusé (représenté),  
Alain Fonfrede, excusé (non représenté),  
Baptiste Galland, excusé (représenté),  
Robert Gantheil, excusé (non représenté),  
Fabienne Garnerin, excusée (non représentée),  
Xavier Gruat, excusé (non représenté),  
Thierry Guinot, excusé (non représenté),  
Michel Guitard, excusé (non représenté),  
Jean-François Loge, excusé (non représenté),  
Cécile Martin, excusée (représentée),  
Daniel Mazière, excusé (représenté),

Christiane Monteil, excusée (non représentée),  
Didier Péneloux, excusé (représenté),  
Nathalie Peyrat, excusée (non représentée),  
Christine Rougerie, excusée (représentée),  
Michel Saugeras, excusé (représenté),  
Nelly Simandoux, excusée (non représentée),  
Jean Stöhr, excusé (non représenté),

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture

À Ussel, le 06/06/17

Le président,



M. Bernard Rouge est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 68 // pouvoir(s) = 18 // votants = 87

## **Reprise de l'étude du projet de valorisation du site des Oussines à Saint-Merd-les-Oussines, du projet accrobranche à Mestes et de l'étude pour l'atelier agroalimentaire à Neuvic à la demande des financeurs**

Dans le cadre des financements Leader, certaines communautés de communes avaient déposées et lancées des projets en 2016 qui perdurent en 2017. Les services de la Région, conformément à la réglementation européenne, demandent que le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté délibère sur la reprise des projets portés par les anciennes collectivités, notamment pour verser les aides attribuées à une entité différente (nom, rib...).

La reprise porte sur les projets suivant :

**Étude de définition d'un projet d'accueil du public sur la Réserve Naturelle de la Haute Vallée de la Vézère. Portage ex-CC Bugeat Sornac Millevaches au Cœur.**

Le plan de financement inscrit dans la délibération était le suivant :

- coût de l'étude : 25 000 € HT
- Leader (80 %) : 20 000 €
- fonds propres (20 %) : 5 000 €

**Extension du parc accrobranche à Mestes. Portage ex-CC Ussel - Meymac - Haute-Corrèze.**

Le plan de financement inscrit dans la délibération était le suivant :

- Dépenses total : 16 605.28 € HT :
- parcours tyrolienne : 15 189.28 €
- panneaux d'information : 1 416.00 €
- Financement :
- Leader : 13 284.23 (80 %)
- Fonds propres : 3 321.05€ (20 %)

Étude pour la création d'un atelier agroalimentaire polyvalent. Portage ex-CC Gorges de Haute- Dordogne.

Le plan de financement inscrit dans la délibération était le suivant :

- coût de l'étude : 25 000 € HT
- Leader (80%) : 20 000 €
- fonds propres (20 %) : 5 000 €

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve la reprise des projets tels que définis ci-dessus ;
- autorise le président à percevoir les aides attribuées pour ces projets.

Pour extrait conforme,  
À Bugeat, le 18 mai 2017  
Le président,  
Pierre Chevalier

